

# Défiscalisation 2012, année charnière ?

*Vouée à disparaître pour les uns, à être maintenue pour les autres, la défiscalisation, qu'elle soit locale ou métropolitaine, fait débat. Etat des lieux sur les possibles évolutions, à la veille des grands chantiers législatifs attendus au second semestre.*

Deux dispositifs de défiscalisation, local et métropolitain, cohabitent actuellement et vont faire simultanément l'objet de projets de modifications. Si tous deux doivent rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017, certaines mesures pourraient néanmoins venir en changer prochainement la teneur.

## PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS DE LA DÉFISCALISATION MÉTROPOLITAINE

Depuis la loi pour le développement des Outre-mer (Lodeom) de 2009 qui a instauré le régime actuel, de nouvelles mesures fiscales, intervenues dans le cadre des deux dernières lois de finances, ont diminué ou annulé certains avantages du dispositif.

« Concernant la défiscalisation des logements, certains régimes sont voués à s'arrêter progressivement tandis que d'autres devraient se poursuivre jusqu'en 2017 », expose Yves Dorner, du cabinet de défiscalisation I2F. C'est le cas pour la défiscalisation des logements libres ainsi que celle des logements sous le régime Scellier, avec une date d'arrêt pour ce dernier avancée au 31 décembre 2012. Quant à la défiscalisation des logements réalisés par des bailleurs sociaux et celle des programmes de logements intermédiaires de taille importante réalisés par des bailleurs privés, ces mesures s'inscrivent, en principe, jusqu'en 2017. Autre volet du dispositif : les biens productifs, dont, assure Yves Dorner, « La défiscalisation est toujours en vigueur, tant pour les investisseurs métropolitains soumis à l'impôt sur le revenu que ceux soumis à l'impôt sur les sociétés. Les principales mesures récentes sont l'instauration d'un rabot (diminution des avantages fiscaux de 10 % en 2011 puis de



De moins en moins de projets sont éligibles à la défiscalisation.

15 % en 2012) et de plafonds (limitation du montant pouvant être souscrit annuellement) ». Un nouveau plafond des réductions d'impôt, peut-être à 10 000 euros, figure notamment parmi les éventuelles évolutions, même s'il est question d'un plafond spécifique pour les investissements Outre-mer. « D'autres, comme le recentrage des aides fiscales sur les PME, l'instauration de subventions en remplacement de tout ou partie des aides fiscales ou encore des mesures de moralisation pourraient intervenir dès ce mois, en cas d'adoption par le Parlement de

mesures fiscales, ou à compter du mois de septembre 2012, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013 », précise Yves Dorner.

## ET LA DÉFISCALISATION LOCALE ?

La dernière version découle d'une loi de pays de 2008. En janvier 2010, la défiscalisation locale a été restreinte, suite à la parution d'une circulaire réservant prioritairement l'éligibilité aux projets hors des quatre communes du Grand Nouméa, ayant un impact significatif sur l'emploi et situés dans quatre secteurs : hôtellerie touristique, industrie de transformation, sylviculture et maisons de retraite. « De ce fait, le dispositif concerne un nombre de projets réduit », constate Yves Dorner.

Par ailleurs, suite à divers rapports d'évaluation, plusieurs évolutions sont à l'étude. « Les voies évoquées sont, par exemple, le recentrage du dispositif sur un nombre restreint de secteurs prioritaires, le renforcement des critères d'intérêt économique et de retombées sociales des projets, l'étude d'un mécanisme permettant d'accroître la redistribution de la dépense publique vers les projets », indique-t-il. Cependant, aucun calendrier ne semble encore avoir été annoncé officiellement à ce jour.

## LA FEDOM SCRUTE LA DÉFISCALISATION

Préoccupation importante des chefs d'entreprise, la défiscalisation constitue un des thèmes suivis de près par la Fédération des entreprises d'Outre-mer (Fedom). Cette association, créée en 1986, regroupe les organisations patronales d'Outre-mer, les fédérations du BTP et du tourisme, les CCI et les associations d'entreprises. Ses missions : faire parler d'une même voix les acteurs économiques ultramarins auprès des instances politiques ou administratives et être une force de propositions pour améliorer l'efficacité des interventions publiques. La Nouvelle-Calédonie y est représentée par le Medef et l'association NCE, Nouvelle-Calédonie économique, la Polynésie l'est également depuis peu par le Medef. Une opportunité pour les territoires français du Pacifique de faire valoir leurs points de vue dans les débats nationaux.